

CONTRIBUTION DE L'UNIPEF SUR L'EVOLUTION DE L'ENCADREMENT SUPERIEUR TECHNIQUE DE L'ETAT

L'Etat doit développer ses compétences techniques et scientifiques au service de l'action publique

SYNTHESE

L'Unipef (Union des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts) est favorable à ce que les cadres scientifiques et techniques de l'Etat soient partie prenante de la réforme de la haute fonction publique qui vise une rénovation de la gestion des carrières.

Pour répondre aux enjeux majeurs de notre temps et mettre en œuvre des politiques adaptées, l'Etat a besoin en son sein d'une capacité d'expertise indépendante et de managers ayant des compétences scientifiques et techniques de haut-niveau. La lettre de mission du Premier ministre le reconnaît explicitement.

Car le monde est de plus en plus technologique et des cadres scientifiques et techniques, capables d'échanger avec les spécialistes de la société civile partageant la même formation, de comprendre et de rendre intelligible aux élus des problématiques complexes, sont nécessaires pour que l'Etat et plus largement l'ensemble des établissements et pouvoirs publics mènent des politiques en toute indépendance et souveraineté. Les ingénieurs et ingénieures de haut-niveau de l'Etat doivent continuer à occuper des postes de direction dans la haute fonction publique, avec un fort contenu scientifique, technique et/ou managérial, avec un égal accès des femmes et des hommes.

Il est nécessaire de mettre en œuvre une gestion personnalisée sur des sous-ensembles métiers, alliée à une vision stratégique pour préparer les profils du futur. Le métier doit constituer la première entité de gestion des carrières des hauts fonctionnaires et cette gestion doit pouvoir s'insérer dans une logique interministérielle pilotée par la future DIESE. Il est également nécessaire de définir une identité professionnelle cohérente pour maintenir une visibilité et un niveau d'attractivité suffisant et susciter des vocations auprès des ingénieurs en sortie d'école et des autres profils.

Dans cet objectif, **l'intégration des ingénieurs de l'Etat dans le corps des administrateurs de l'Etat ou même la fusion des grands corps techniques ne semblent pas des solutions efficaces.** En revanche, il faudrait que soit mis en place des statuts et des rémunérations harmonisés entre les corps administratifs et techniques de la haute fonction publique afin de

faciliter les échanges. Par ailleurs, la réforme propre à l'Etat ne doit pas conduire à négliger une logique inter fonctions publiques sur les métiers partagés, en particulier avec la fonction publique territoriale.

Les cadres techniques de l'Etat doivent bénéficier d'une formation technique et scientifique d'excellence partagée avec les ingénieurs et cadres techniques de la société civile. Des temps de formation communs inter-corps et inter fonctions publiques doivent être développés pour améliorer leur interconnaissance tout en valorisant la diversité des métiers. S'agissant de la formation continue, elle doit être impérativement développée pour actualiser les connaissances techniques et préparer l'accès aux postes d'encadrement supérieur de l'Etat sur lesquels les gouvernements doivent pouvoir s'appuyer.

Compte tenu du partage des responsabilités dans la définition et de la mise en œuvre des politiques publiques, l'Etat offre et offrira de moins en moins de postes techniques opérationnels. C'est pourquoi il est également indispensable, pour que leur parcours soit professionnalisant et leur donne une pratique de terrain, que les ingénieurs de haut niveau de l'Etat fassent des allers-retours entre l'État, ses opérateurs, les collectivités territoriales et la société civile.

Les premiers postes sont essentiels dans le développement des compétences et l'Etat doit donc proposer des premiers postes attractifs en termes de niveau de responsabilité, d'exposition ou d'expertise, y compris en élargissant le périmètre des employeurs. Un nombre significatif de formations doctorales sont nécessaires notamment pour former des experts reconnus et prendre des responsabilités aux niveaux européens et internationaux où les Français sont sous-représentés.

L'UnIPEF comprend l'utilité de viviers et d'étapes de sélection en cours de carrière pour identifier les cadres les plus capables de mettre en œuvre la politique du gouvernement et donc accéder aux plus hauts postes. Il convient de ne pas oublier les cadres techniques en détachement ou en disponibilité. Par ailleurs, il est nécessaire d'assurer la gestion des carrières pour ceux qui n'accèdent pas aux plus hauts postes, et de valoriser leurs compétences dans des postes d'expertise ou de bon niveau de la fonction publique.

Les filières de recrutement des cadres techniques de l'Etat ont déjà été élargies pour assurer la multiplicité des profils, des aménagements peuvent être proposés pour progresser encore vers une meilleure diversité des expériences professionnelles et une plus grande diversité sociale.